

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation André Marendaz : "Les intérêts des compagnies de transports publics passent-ils avant ceux des usagers ?"

Rappel de l'interpellation

Par l'intermédiaire d'un groupe de travail de la commission thématique de l'aménagement du territoire et des transports, l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGDV) étudie les moyens d'améliorer les transports publics dans le district du Gros-de-Vaud. Cette étude s'effectue en étroite collaboration avec le Service de la mobilité (SM).

La création de parkings-relais (P+R) est notamment envisagée sur les axes des transports publics (Lignes CFF, LEB, TL, services postaux) ; celle-ci tiendrait compte du développement démographique de la région et des mouvements des pendulaires.

Lors de ses différentes séances, la commission a été informée qu'une nouvelle ligne de bus PTT (Thierrens, Villars-Tiercelin, Chalet-à-Gobet) serait mise en circulation au changement d'horaire 2009. Cette demande a été effectuée par les communes concernées en collaboration avec le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL). La création de cette nouvelle ligne répond à un besoin et à une demande de la population.

Or nous avons appris que cette ligne ne peut être prolongée au-delà du Chalet-à-Gobet. En effet, elle entre en conflit avec la compagnie des Transports publics Lausannois (TL). Ce n'est pas la première fois que le soussigné entend parler de conflits d'intérêts entre deux compagnies de transports publics subventionnées par le canton.

La politique des transports évite, dans la mesure du possible, ces ruptures de charge qui ne facilitent nullement la vie des usagers, en particulier pendant la mauvaise saison. Dans le cas contraire, des correspondances adéquates doivent être assurées et des aménagements pour les usagers prévus (abri, salle d'attente).

Suite à ces interrogations, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il eu connaissance des différents conflits d'intérêts entre les compagnies de transport publics dans l'agglomération lausannoise ?*
- 2. Dans l'affirmative, le Conseil d'Etat va-t-il prendre des mesures afin de supprimer ces conflits d'intérêts allant à l'encontre des utilisateurs des transports publics en général ?*
- 3. Ce tracé de bus correspond-il à la demande des autorités politiques et de la population des communes concernées ?*
- 4. Des aménagements au Chalet-à-Gobet seront-ils entrepris pour les utilisateurs afin de leur assurer un minimum de confort dans l'attente d'une correspondance ?*
- 5. Le Conseil d'Etat va-t-il entreprendre les démarches nécessaires pour faire circuler cette*

ligne de bus PTT jusqu'à un arrêt adéquat avec une meilleure desserte notamment vers une station du M2 ?

Je remercie, d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ces réponses.

Ne souhaite pas développer.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Jusqu'au 13 décembre 2009, date du changement de l'horaire, la ligne d'autobus 435, exploitée par CarPostal, reliait Thierrens à Froideville. Cette ligne dessert les localités de Thierrens, Saint-Cierges, Chapelle-sur-Moudon, Sottens, Villars-Mendraz, Peney-le-Jorat et Villars-Tiercelin.

La ligne permet notamment aux habitants de ces communes de se rendre à Lausanne. Jusqu'au changement d'horaire (13 décembre 2009), les voyageurs se rendant à Lausanne transbordaient à Froideville sur la ligne 60 des Transports publics de la région lausannoise (tl). Cette ligne tl 60 relie Froideville à Lausanne-Flon (place de l'Europe) en environ 40 minutes.

La ligne tl 60 a été prolongée de la place du Tunnel à la Place de l'Europe dans le cadre de la réorganisation du réseau des bus et des trolleybus suite à la mise en service du métro m2. Elle joue notamment un rôle important dans le transport des écoliers des communes desservies vers les établissements scolaires de Cugy, du Mont et de Lausanne. Les besoins scolaires sur la ligne tl 60 ont ainsi conduit à des modifications de son horaire. Ces adaptations successives ont eu pour conséquence de dégrader certaines correspondances à Froideville avec la ligne de CarPostal 435 Froideville - Thierrens, impliquant parfois de longues attentes pour ces voyageurs (jusqu'à 20 minutes). Le temps de parcours moyen entre Thierrens, poste et Lausanne-Flon via Froideville était de 81 minutes (base : www.cff.ch).

Dans le but d'offrir une meilleure chaîne de transport (fiabilité, confort) et de réduire le temps de parcours des pendulaires, l'entreprise CarPostal et le Service de la mobilité (SM) ont envisagé dès 2007 de relier la ligne Car postal 435 par la route des Paysans au Chalet-à-Gobet. A ce terminus, les usagers sont en correspondance au même arrêt (Auberge, coté ouest de la route cantonale) avec deux lignes du réseau urbain tl qui ont également leur terminus au Chalet-à-Gobet et qui desservent les Croisettes, terminus du métro m2 :

- la ligne tl 45 Bois-Murat – Croisettes – Epalinges – En Marin – Chalet-à-Gobet et
- la ligne tl 64 Croisettes – Vers-chez-les-Blanc – Chalet-à-Gobet.

Le trajet Chalet-à-Gobet – Croisettes est parcouru en 11 à 15 minutes selon la ligne utilisée, via En Marin ou Vers-chez-les-Blanc. Ces deux lignes 45 et 64 circulent aux heures de pointe à la cadence de 15-20 minutes et aux heures creuses à la cadence de 20-30 minutes. Les temps de correspondances au Chalet-à-Gobet sont de 3 à 4 minutes en moyenne. En règle générale, le bus en correspondance est en attente dans chaque direction, ce qui permet aux voyageurs d'entrer dans le bus sans devoir attendre à l'extérieur. Avec ce nouvel horaire, le temps de parcours entre Thierrens, poste et Lausanne-Flon via le Chalet-à-Gobet et Les Croisettes est ainsi de 66 minutes en moyenne, ce qui permet un gain de temps d'environ 30 minutes par jour pour les pendulaires se rendant au centre de Lausanne, par rapport au parcours via Froideville.

Les coûts supplémentaires de la nouvelle prestation sur la ligne 435 s'élèvent à CHF 30'500.-- par an en raison de l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus pour un nombre de paires de courses équivalent à celui de 2009.

Le nouvel horaire de la ligne 435 Thierrens - Chalet-à-Gobet, en vigueur dès le 13 décembre 2009, doit aussi continuer à assurer le transport des écoliers vers l'établissement scolaire de Thierrens – Plateau du Jorat (écoles à Thierrens, Saint-Cierges). Ces prestations conditionnent fortement les horaires de la

ligne. Les scolaires circulent dans le sens inverse aux pendulaires vers Lausanne. Les horaires des bus de la ligne 435 sont actuellement construits pour convenir aux quatre entrées/sorties des enfants de l'établissement scolaires du Plateau du Jorat. Ainsi, les horaires pour les pendulaires doivent tenir compte de cette contrainte.

Le nouvel horaire de décembre 2009 permet en effet d'absorber un temps de parcours supplémentaire de 5 minutes environ par direction par rapport au terminus à Froideville, en réduisant au minimum le temps de battement au terminus du Chalet-à-Gobet.

En revanche, le prolongement de la nouvelle ligne vers les Croisettes (environ 12 minutes pour un aller-retour Chalet-à-Gobet – Croisettes par la route de Berne) nécessiterait la refonte complète de l'horaire de la ligne 435.

L'augmentation de la durée du tour de service de l'autobus rend en effet impossible de desservir simultanément le terminus des Croisettes et d'assurer dans l'autre direction les transports des écoliers vers l'établissement scolaire de Thierrens - Plateau-du-Jorat. L'engagement d'un véhicule supplémentaire devient alors nécessaire pour les transports scolaires qui ne peuvent plus être intégrés dans le service de ligne. Cette solution impliquerait des coûts additionnels importants pour assurer un transport scolaire spécifique.

Un bilan de ce nouveau service assuré par la ligne 435 sera établi au cours de l'année 2010. Des ajustements ponctuels de l'horaire seront le cas échéant à examiner. Il conviendra alors d'évaluer la faisabilité et l'opportunité de prolonger la ligne aux Croisettes, en fonction de l'augmentation des coûts liés aux exigences d'horaires des transports scolaires de l'Etablissement de Thierrens – Plateau du Jorat. Néanmoins, le Conseil d'Etat relève que deux lignes urbaines tl reliant aujourd'hui déjà le Chalet-à-Gobet aux Croisettes.

Dans le cas où la ligne serait prolongée du Chalet-à-Gobet aux Croisettes par la route de Berne, des aménagements et équipements seront également nécessaires.

La coordination entre les tl et les Cars postaux sera également évaluée pour s'assurer notamment de la bonne communication entre les conducteurs des deux entreprises pour assurer au maximum les correspondances, même en cas de perturbations.

Réponses aux questions :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il eu connaissance des différents conflits d'intérêts entre les compagnies de transport public dans l'agglomération lausannoise ?

Le Service de la mobilité agit en tant qu'autorité organisatrice en matière d'offre de transport public régionale. Il assure un suivi dans la procédure de commande de l'offre de transport et donne la ligne à suivre en matière de planification des offres futures. Des contacts fréquents avec les entreprises de transport et une bonne coordination, lorsque plusieurs entreprises agissent dans le même secteur, permettent d'offrir aux clients un service de transport le plus attractif possible à des coûts raisonnables dans les limites des budgets alloués.

Afin d'améliorer la desserte par transport public dans le Jorat, et pour profiter au maximum de l'attractivité du m2, le Service de la mobilité a créé un groupe de travail avec les tl et CarPostal pour planifier la réorganisation de toutes les lignes de bus dans le secteur Epalinges – Palézieux – Moudon à l'horizon 2012.

2. Dans l'affirmative, le Conseil d'Etat va-t-il prendre des mesures afin de supprimer ces conflits d'intérêts allant à l'encontre des utilisateurs des transports publics en général ?

Comme mentionné précédemment, il n'y a pas de conflits d'intérêts dans le cas présent.

3. Ce tracé de bus correspond-t-il à la demande des autorités politiques et de la population des communes concernées ?

La Municipalité de Villars-Tiercelin a organisé au printemps 2009 un sondage (avec l'aide de CarPostal) en vue d'améliorer l'offre de transport publics et de P+R dans la région du Gros-de-Vaud et du Plateau de Jorat. Les communes suivantes ont participé à cette enquête auprès de leur population : Bottens, Boulens, Chapelle-sur-Moudon, Correvon, Dommartin, Naz, Peney-le-Jorat, Peyres-Possens, Poilez-le-Grand, Poliez-Pittet, Sottens, St-Cierges, Thierrens, Villars-Mendraz et Villars-Tiercelin

L'entreprise CarPostal a proposé des modifications d'horaires et de parcours de la ligne 435, en cohérence avec les résultats de ces sondages, qui lui avaient été transmis.

La modification de la ligne 435 (ce n'est pas une nouvelle ligne) vise à améliorer sensiblement l'offre de transport en direction du centre de Lausanne en réduisant les temps de parcours en rabattant les usagers sur le Métro m2.

D'autre part, aucune intervention négative n'a été formulée lors de la procédure officielle de consultation sur les horaires (2 au 16 juin 2009). Toutes les communes vaudoises ont été averties de cette consultation par courrier du Service de la mobilité du 25 mai 2009.

4. Des aménagements au Chalet-à-Gobet seront-ils entrepris pour les utilisateurs afin de leur assurer un minimum de confort dans l'attente d'une correspondance ?

Toutes les correspondances sont assurées du côté ouest de la route de Berne à l'arrêt Chalet-à-Gobet, auberge, qui est équipé d'un abri. Aucun autre aménagement n'est prévu pour le moment.

De plus, les trois lignes concernées (ligne 435 CarPostal, lignes urbaines tl 45 et 64) ont toutes leur terminus au Chalet-à-Gobet, avec un temps de battement de quelques minutes nécessaire pour assurer la stabilité des horaires. Ainsi, dans la plupart des cas, les voyageurs peuvent directement monter à bord du véhicule en correspondance et bénéficier d'une place assise et chauffée.

5. Le Conseil d'Etat va-t-il entreprendre les démarches nécessaires pour faire circuler cette ligne de bus PTT jusqu'à un arrêt adéquat avec une meilleure desserte notamment vers une station du m2 ?

Comme mentionné plus haut, CarPostal et le Service de la mobilité suivront l'évolution de la fréquentation de la ligne 435 et, le cas échéant, analyseront la faisabilité et l'opportunité d'un prolongement vers les Croisettes pour un prochain changement d'horaires en tenant également compte des coûts d'une telle prestation, alors que deux lignes urbaines tl assurent cette liaison.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 janvier 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean